

Objet : Convention-type d'adhésion à la Chaire « ingénierie des systèmes urbains »

Délibération du Conseil d'administration du 20 juin 2025

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20250620-DCA2025030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : La création d'une chaire multi-partenaires « Ingénierie des systèmes urbains » est approuvée.

Article 2 : Le projet de texte de convention-type d'adhésion, annexé à la présente délibération, est approuvé. Le directeur est chargé d'en assurer la mise au point en lien avec les services juridiques de la Ville de Paris et les autres instances de la régie EIVP.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2025 et suivants.

